FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SOUTIEN À L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE:[1]
Mettre fin à l'exonération fiscale du carburant d'aviation en Europe

1.Tous les signataires mentionnés dans le présent formulaire sont titulaires de numéros de documents d'identification personnels de: FRANCE

Voir la partie C de l'annexe III du règlement (UE) n° 211/2011 pour les numéros d'identification personnels/numéros de documents d'identification personnels, dont l'un doit être communiqué.

2.Numéro d'enregistrement attribué par la Commission européenne: ECI(2019)000009

3.Date d'enregistrement: 10/05/2019

4.Adresse internet de la proposition d'initiative citoyenne dans le registre de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/ongoing/details/2019/000009

5.Intitulé de la proposition d'initiative citoyenne: Mettre fin à l'exonération fiscale du carburant d'aviation en Europe

6.Objet: Nous appelons la Commission européenne à proposer aux États membres l'introduction d'une taxe sur le carburant d'aviation (kérosène). Le secteur de l'aviation bénéficie d'avantages fiscaux alors qu'il constitue l'une des sources d'émissions de gaz à effet de serre dont la croissance est la plus rapide.

7.Objectifs principaux: Alors que les solutions de substitution plus écologiques sont soumises à des taxes élevées, le secteur de l'aviation bénéficie de nombreuses exonérations fiscales injustes. Le carburant d'aviation reste non taxé en Europe et les États membres n'imposent pas de TVA sur les billets d'avion, ce qui fait de l'avion un mode de transport de plus en plus attrayant, alors qu'il présente la plus forte intensité de carbone.
La taxation du kérosène permettrait à l'UE d'augmenter considérablement ses financements en faveur d'une mobilité plus verte, dans la mesure où le secteur des transports est le secteur qui connaît la croissance la plus rapide en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

8.Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées: Timothée Niels Pierre Jacques GALVAIRE (timothee.galvaire@gmail.com), Anastasios PAPACHRISTOU (tassoscpap@gmail.com)

9.Noms des autres organisateurs enregistrés: Anaïs Marie BISMUTH, Nikolaos THEODOSIADIS, Gauthier Corentin Joachim QUINONEZ, Silvia LA TONA, Sandro Angelo ESPOSITO

10.Site internet de la proposition d'initiative citoyenne *(le cas échéant)*: https://www.endingaviationfueltaxexemption.eu

À REMPLIR PAR LES SIGNATAIRES EN LETTRES CAPITALES - Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires

Je soussigné, certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente proposition d'initiative citoyenne.

PRÉNOMS COMPLETS	NOMS DE FAMILLE	RÉSIDENCE (rue, numéro, code postal, ville, pays)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	TYPE ET NUMÉRO DU DOCUMENT D'IDENTIFICATION PERSONNEL	DATE ET SIGNATURE[2]
			– –			– –
			– –			– –
			– –			– –

[1] Le formulaire est imprimé sur un seul feuillet. Les organisateurs peuvent utiliser un feuillet imprimé recto/verso.
[2] Signature non obligatoire lorsque le formulaire est soumis par voie électronique au moyen d'un système de collecte en ligne, tel que visé à l'article 6 du règlement (UE) nº 211/2011.

Déclaration de confidentialité: conformément au règlement général sur la protection des données, vos données à caractère personnel renseignées dans le présent formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de soutien de l'initiative et mises à la disposition des autorités nationales compétentes aux fins de vérification et de certification. Vous avez le droit de demander aux organisateurs de cette initiative l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de ces données et la limitation de leur traitement. Vos données seront conservées par les organisateurs pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date d'enregistrement de l'initiative citoyenne proposée, ou d'un mois à compter de la présentation de l'initiative à la Commission, la date la plus proche étant retenue. Elles peuvent être conservées au-delà de ces limites en cas de procédures judiciaires ou administratives, au maximum une semaine après la date de clôture de ces procédures. Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, vous avez le droit de déposer à tout moment une plainte auprès de l'autorité de protection des données, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si vous considérez que vos données ont fait l'objet d'un traitement illégal. Les organisateurs de l'initiative citoyenne sont les responsables du traitement au sens du règlement général sur la protection des données et peuvent être contactés à l'aide des coordonnées figurant dans le présent formulaire. Les coordonnées du délégué à la protection des données (le cas échéant) sont disponibles à l'adresse web de l'initiative dans le registre de la Commission européenne, comme indiqué dans le présent formulaire. Les coordonnées de l'autorité nationale compétente qui recevra et traitera les données à caractère personnel, et les coordonnées des autorités nationales de protection des données qui peuvent être consultées sur: http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/data-protection?lg=fr.